Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction du pilotage des ressources et des services** **Bureau de la qualité, de la performance et du pilotage des services** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPRS/2024-733** **24/12/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Bilan 2023 de l'activité d'audit interne de l'organisme DGAL

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ets)PP DGAL Administration centrale

Résumé : Cette note établit le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité d'audit interne de la direction générale de l'alimentation et ses services déconcentrés pour 2023.

Textes de référence :
Règlement européen (UE) 2017/625 relatif aux contrôles et autres activités officielles réalisées pour garantir l'application de la législation en matières d'aliments et aliments
pour animaux, et des normes sur la santé et le bien-être des animaux, santé végétale et produits phytosanitaires
IT DGAL/SDPRAT/2016-941 du 07/12/2016 - Manuel qualité national de l'organisme DGAL

IT DGAL/SDPRAT/2021-745 du 07/10/2021 - Procédure nationale "Réalisation des audits et qualification des auditeurs" (PN Audit)

L'audit interne est un outil d'accompagnement des structures qui leur permet d'améliorer leur fonctionnement au bénéfice de tous, grâce aux constats relevés par les auditeurs et à la mise en œuvre de plans d'action par les directions locales. Il s'agit d'une obligation européenne s'imposant aux services de contrôles, réaffirmée à l'occasion de l'entrée en application du règlement européen (UE) 2017/625 le 14 décembre 2019, en remplacement du règlement (CE) n°882/2004. Ce cadre est décliné dans la procédure nationale « Réalisation des audits et qualification des auditeurs » (PN Audit) pour l'organisme DGAL.
Afin de valoriser le fruit de ces audits au bénéfice de tous, le Bureau de la qualité, du pilotage et de la performance des services (SDPRS/BQPPS) publie chaque année un bilan national de l'activité d'audit.

En 2023, 123 audits internes ont été réalisés contre 95 en 2022, traitant de 125 thématiques différentes. Les audits internes réalisés en 2022 et en 2023 correspondent à une avancée de 29,9 % des 729 audits prévus sur l'ensemble du cycle 2022-2026.

Malgré ce résultat en progression, le réseau d'auditeurs qualifiés reste fragile. Le renfort engendré par la création d'un réseau de référents nationaux audits internes (RNAI) n'est pas suffisant à lui seul pour atteindre les objectifs de programmation.

C'est pourquoi un effort soutenu des DRAAF et des DD(ets)PP est nécessaire, notamment avec l'engagement de parcours de qualification de nouveaux auditeurs, dont les nouveaux chargés de mission d'animation qualité (CRAQ).

Vous trouverez en annexe de la présente note le bilan 2023 du dispositif d'audit interne de l'organisme DGAL.

La directrice générale de l'alimentation,

Maud FAIPOUX

Bureau de la qualité, de la performance et du pilotage des services
(*SDPRS/BQPPS*)
Date : 24/12/2024

Bilan 2023 de l'activité d'audit interne de l'Organisme DGAL

Le cadre du système d'audit est régi par le règlement européen (UE) 2017/625 du 14 décembre 2019, décliné dans la procédure nationale « Réalisation des audits et qualification des auditeurs » (PN Audit) pour l'organisme DGAL.

L'audit interne constitue un outil d'accompagnement des structures qui permet d'améliorer leur fonctionnement grâce aux constats relevés par les auditeurs et à la mise en œuvre de plans d'action par les directions locales. Afin de renforcer la plus-value de l'audit, le BQPPS publie chaque année sur l'intranet du management par la qualité la synthèse des constats d'audit par domaine technique ou processus. Ces constats, anonymisés, permettent à l'ensemble des structures de réaliser un autodiagnostic sans attendre la réalisation d'un audit.

L'année 2023 est la deuxième année du cycle d'audit 2022-2026.

1. Bilan chiffré de l'activité d'audit du 1er janvier au 31 décembre 2023

L'année 2023 a permis la réalisation de **123 audits internes** de l'organisme DGAL. Plusieurs thèmes pouvant être audités au cours d'un même audit, le cumul du nombre d'audits par thème est de **125** en 2023 contre 100 en 2022. L'année 2023 est la première année du cycle avec un réseau de Référents Nationaux Audits Internes (RNAI) au complet.

Le tableau de suivi des audits, accessible à tous sur l'intranet du management par la qualité (*Audits > Suivi des audits de l'organisme DGAL*), permet de consulter le détail des programmations par thème et structure. Des synthèses de la réalisation des audits sur le début du cycle 2022-2026 sont présentées par type de structure en annexe 1 et par thème abordé en annexe 2.

1.1 Les structures auditées

	2022	2023
Nombre de sites audités sur la mise en œuvre des processus et les domaines techniques (audits de processus et audits techniques, dont SIVEP)	**95** Répartition : 4 SRAL 2 SALIM 33 DD(ets)PP 44 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers	**111** Répartition : 4 SRAL 4 SALIM 50 DD(ets)PP 41 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers

1.2 Les thématiques auditées

Les thèmes audités en 2023 sont pratiquement tous imposés par la procédure nationale (PN Audit).

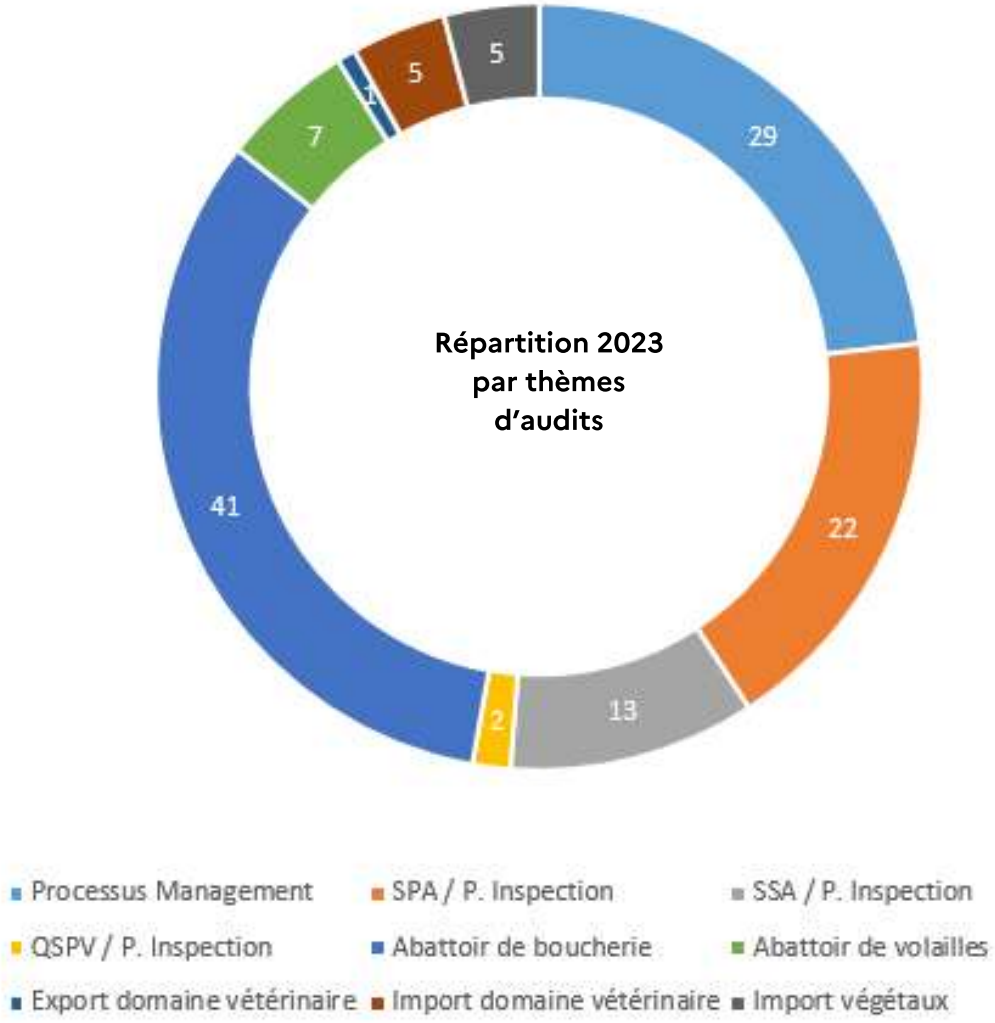

Répartition des thèmes audités en 2023

	2023
Processus	**29**
Processus *Management*	29
Domaines transversaux	**11**
Import domaine vétérinaire	5
Import végétaux	5
Export domaine vétérinaire	1
Qualité, santé et protection des végétaux (QSPV)	**2**
Contrôles phytosanitaires	2
Santé et protection animales	**22**
SPA2 – Pharmacie vétérinaire • Option pharmacie en élevage	1
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Elevage	6
SPA4 – Protection animale des animaux de compagnie et loisir	4
SPA6 – Action sanitaire en élevage • Option volailles et œufs	8
SPA9 – Identification animale	3
Sécurité sanitaire des aliments hors abattoirs	**13**
Produits carnés	4
Produits laitiers	1
Centre d'emballage d'œufs	1
Commerces de détail : • Option remise directe • Option restauration collective	 3 4
Abattoirs de boucherie et de volailles	**48**
Abattoirs de boucherie	41
Abattoirs de volailles	7
Cumul du nombre d'audits par thème	**125**

NB : Plusieurs thèmes pouvant être audités au cours d'un même audit, les nombres d'audits réalisés et de thèmes abordés diffèrent. Les audits du processus Inspection sont couplés aux audits techniques.

2. Etat d'avancement du cycle d'audits 2022-2026

L'activité d'audit interne s'inscrit dans un cadre européen (article 6 du R(UE) 2017/625) qui prévoit la réalisation d'audits, sur les domaines techniques et organisationnels pour l'ensemble des structures. La PN Audit applicable au cycle 2022-2026 prescrit, pour chaque structure, la réalisation des audits suivants au cours du cycle :

- un audit technique associé au processus Inspection « Protection des végétaux » en DRAAF ;
- deux audits techniques associés au processus Inspection : « Sécurité sanitaire des aliments » et « Santé et protection animales » en DD(ets)PP ;
- un audit du processus *Management* ;
- un audit technique des services vétérinaires d'inspection de chacun des abattoirs où une inspection permanente est pratiquée (abattoirs de boucherie ; abattoirs de volailles de plus de 10 000 tonnes par an) ;
- un audit des postes de contrôle frontalier, dont la fréquence est déterminée par instruction technique (DGAL/SDEIGIR/2023-135).

Plusieurs thèmes peuvent être abordés au cours d'un seul et même audit. En complément, les structures peuvent bénéficier d'un audit dans les domaines d'actions transversales (PSPC, PISU, certification à l'exportation, etc.) ou relevant d'autres processus.

2.1 Réalisation des audits par rapport à la programmation initiale

Le diagramme ci-contre présente l'image au 31/12/2023 de l'état d'avancement du cycle d'audits internes 2022-2026 au regard des obligations imposées par la PN Audit.

La réalisation des audits du processus Inspection associé au domaine technique SPA, des abattoirs de boucheries et du domaine import végétaux est satisfaisante au regard de la programmation initiale de la deuxième année du cycle.

Le retard observé en 2022 pour les domaines techniques QSPV, import domaine vétérinaire ainsi que le Processus Management a été en partie rattrapé.

Mais un effort conséquent reste à fournir pour atteindre les objectifs d'ici la fin du cycle.

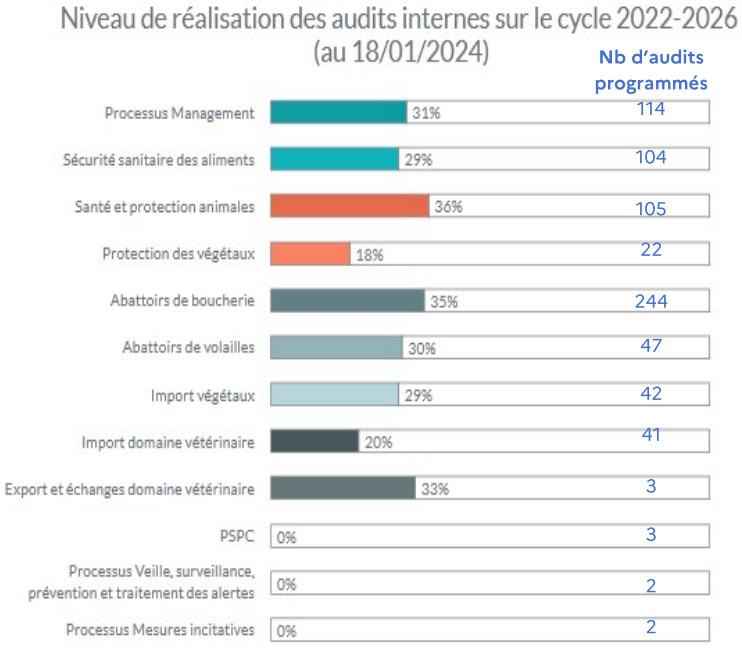

Un réseau de cinq référents nationaux experts audits internes (RNAI) s'est constitué courant 2023 (initié en 2022) pour contribuer à atteindre les objectifs du système d'audit interne de l'organisme DGAL. Le réseau d'auditeurs qualifiés reste néanmoins fragile. Le renfort engendré par la création du réseau de RNAI n'est pas suffisant à lui seul pour atteindre les objectifs de programmation. C'est pourquoi un effort soutenu des DRAAF et des DD(ets)PP est nécessaire, notamment avec l'engagement de parcours de qualification de nouveaux auditeurs, dont les nouveaux chargés de mission d'animation qualité (CRAQ).

3. Le réseau des auditeurs et des sachants techniques

En 2023, le réseau des auditeurs internes comprenait 41 auditeurs. Par comparaison en 2022, il y avait 45 auditeurs qualifiés. Les auditeurs suivent un parcours de formation qui comprend une formation initiale à l'audit et un tutorat au cours duquel ils peuvent acquérir progressivement leurs compétences d'auditeur.

Depuis 2018, une charte de l'auditeur interne a été établie afin de formaliser les principales obligations attendues des auditeurs, notamment en termes d'impartialité et de confidentialité. Tout auditeur signe cette charte et s'engage à respecter strictement ces obligations dans sa pratique.

Une offre de formation adaptée est proposée par le BQPPS avec l'appui de l'Infoma : une formation générale à l'audit (formation initiale), des formations spécifiques à l'audit en abattoirs (boucherie et volailles) et des formations visant à harmoniser les pratiques d'audit dans un domaine particulier.

En 2023, 21 personnes différentes ont suivi une formation en lien avec l'audit.

Intitulé	Dates	Nombre de personnes formées
Formation initiale à l'audit	Du 05/09/2023 au 08/09/2023	9
Audit en SIVEP	Du 13/11/2023 au 16/11/2023	5
Audit en SSA	01/03/2023	7
		Total : 21 auditeurs formés

En 2023, le réseau des sachants techniques comportait 52 agents.

4. Audits externes de la DGAL

4.1 Audits externes de la DGAL : DG Santé

En 2023, la DG SANTE a réalisé 3 audits en France concernant la DGAL et ses services.

Les audits réalisés sont :

- 2023-7746 Bien-être animal en élevage de bovins ;
- 2023-7838 Commercialisation et utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- 2023-7719 Bien-être animal – Veaux non sevrés pendant des voyages de longue durée.

Les autorités compétentes françaises doivent préparer des plans d'actions pour répondre aux recommandations. Les rapports finaux de ces audits ainsi que les plans d'actions sont ensuite rendus publics sur le site de la Direction F de la DG SANTE :
https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/audit_reports/index.cfm

4.2 Audits externes de la DGAL : autres audits

En 2023, il y a eu 27 autres audits externes en France concernant la DGAL et ses services.

Parmi ces audits :

- 24 ont été réalisés par le CGAAER - hors audits à diffusion restreinte ;
- 1 a été réalisé par l'Assemblée Nationale ;
- 1 a été réalisé par un organisme de conseil externe (CERESCO).

Annexe 1 : Détail des structures auditées sur le cycle 2022-2026

Le tableau ci-après présente le nombre de sites audités au cours des deux premières années du cycle d'audit. Plusieurs thèmes peuvent être audités au cours d'un même audit : le nombre de sites audités (présenté ci-après) et le cumul du nombre d'audits par thème (présenté en annexe 2) diffèrent.

	Bilan 2022	Bilan 2023	Bilan 2024	Bilan 2025	Bilan 2026
Nombre de sites audités sur la mise en œuvre des processus et les domaines techniques, dont audits SIVEP	**95** Répartition : 4 SRAL 2 SALIM 33 DD(ets)PP 44 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers 0 DGAL	**111** Répartition : 4 SRAL 4 SALIM 50 DD(ets)PP 41 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers 0 DGAL			
…dont sites audités dans le cadre des audits nationaux de processus	**0** Pas d'audit national de processus en 2022	**0** Pas d'audit national de processus en 2023			

Annexe 2 : Détail des thèmes audités au cours du cycle 2022-2026

Le tableau ci-après présente les thèmes audités au cours des deux premières années du cycle 2022-2026. Plusieurs thèmes peuvent être audités au cours d'un même audit : le nombre d'audits réalisés (présenté en annexe 1) et le cumul du nombre d'audits par thème (présenté ci-après) diffèrent.

	2022	2023	2024	2025	2026	*Sous-total*
Processus	**6**	**29**				*35*
Processus *Management*	6	29				*35*
Processus Inspection : cf domaines techniques (association systématique)						
Processus *Réglementation*						
Processus *Veille, surveillance, prévention et traitement des alertes*						
Processus *Mesures incitatives*	/					
• Option PNA						
• Option Ecophyto						
Domaines transversaux	**10**	**11**				*21*
Alertes et urgences sanitaires	/					
• Option domaine SPA						
• Option domaine alimentaire						
Export et échanges domaine vétérinaire		1				*1*
Certification phytosanitaire						
Import domaine vétérinaire	3	5				*8*
Import végétaux	*7*	5				*12*
PSPC	/					
• Option tout domaine						
• Option domaine vétérinaire						
• Option domaine phytosanitaire						
Qualité, santé et protection des végétaux	**2**	**2**				*4*
PV1 - Passeport phytosanitaire	2					*2*
PV5 – OGM						
PV8 – Surveillance des organismes réglementés et émergents						
Contrôles phytosanitaires		2				*2*
Santé et protection animales	**15**	**22**				*37*
SPA1 – Alimentation animale						
SPA2 – Pharmacie vétérinaire	/					
• Option pharmacie en élevage	1	1				*2*
• Option pharmacie ayants-droits						

	2022	2023	2024	2025	2026	*Sous-total*
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Transport	1					*1*
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Elevage	6	6				*12*
SPA4 – Protection animale des animaux de compagnie et loisir	1	4				*5*
SPA5 – Protection animale en expérimentation animale	1					*1*
SPA6 – Action sanitaire en élevage	/					
• Option volailles et œufs	5	8				*13*
• Option porcs						
• Option pisciculture						
SPA7 – Elimination et valorisation des sous-produits animaux	1					*1*
SPA9 – Identification animale		3				*3*
SPA11 – Reproduction						
Sécurité sanitaire des aliments hors abattoirs	**16**	**13**				*29*
Ateliers de découpe						
Produits carnés	6	4				*9*
Produits laitiers	2	1				*3*
Entreposage						
Commerces de détail :	/					
• Option remise directe et restauration collective	8	7				*15*
Produits de la pêche (eau de mer et eau douce)						
Coquillages						
Escargots grenouilles						
Pour information : Centre d'emballage d'œufs (hors PN Audit)		1				*1*
Abattoirs de boucherie et de volailles	**51**	**48**				*99*
Abattoirs de boucherie	44	41				*85*
Abattoirs de volailles	7	7				*14*
Cumul du nombre d'audits par thème	**100**	**125**				*225*